

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 27 MARS 2024

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2024

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 20 Mars 2024

Transmise au Contrôle de légalité le 2 Avril 2024

Affichée le 2 Avril 2024

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 14

Pouvoirs : 0

Excusés : 20

Votants : 13

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Mars à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle des Mariages à SOLLIÈS TOUCAS sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
OLLIOULES	VACCARO Antoine

Pouvoirs	

Absences excusées	
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carol – WYDOOGHE Catherine
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	HENRY Pierre – VEBER Jean-Louis
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LE VAL	FABRE Max
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – MATTEI Sylvie
PUGET VILLE	HECKMANN Ingrid
RIANS	GEROLIN Éric
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie - MILLIER Hélène
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian, Président

Vu les articles L.2312-1 et R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 Mars 2024,

Considérant la délibération fixant la contribution des communes membres du SIVAAD,

Le Budget primitif retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice,

Considérant que le budget primitif comprend un budget principal retraçant les dépenses et les recettes des services du SIVAAD,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est intervenu lors de l'Assemblée Générale du SIVAAD, le 6 Mars 2024 au sein de la commune de PIERREFEU du VAR et que le projet de budget a été examiné par les membres du bureau syndical,

Considérant que ces derniers n'ont pas formulé de critique nécessitant des modifications sur la structure du Budget,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'année 2024 est présenté aux membres du Comité Syndical accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions,

Considérant qu'il est proposé au Comité Syndical de voter le projet de budget primitif 2024 qui se répartit comme suit :

- L'équilibre du Budget Primitif 2024 s'établit à 759 318,83 €

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	683 756,89 €	75 561,94 €
Recettes	683 756,89 €	75 561,94 €

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Où l'exposé du rapporteur,

Adopte le projet de budget primitif 2024

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Fait ainsi et délibéré le 27 Mars 2024 à SOLLIÈS TOUCAS.

Pour extrait conforme

Le Président du SIVAAD
 Accusé de réception en préfecture
 083-258301126-20240327-AG20242703_3-BF
 Date de réception en préfecture 03/04/2024
 Christian TOULOUSE

